

Louis IX : le seigneur des seigneurs

C. Lauchet - saintcharlesce2cm1.eklablog.com

Louis V, après une année de règne, était mort sans enfants, cependant il restait des héritiers de sa couronne : Charles, duc de Basse Lorraine, second fils de Louis d'Outremer et frère de Lothaire, avait des droits légitimes.

Mais le 1er juillet 987, exaspérés par la faiblesse des derniers héritiers de Charlemagne, les principaux seigneurs de Francie offrent la couronne royale au meilleur d'entre eux, le comte de Paris Hugues Capet. Celui-ci devient roi des Francs sous le nom d'Hugues 1er. Il est sacré deux jours plus tard dans la cathédrale de Noyon par l'évêque de Reims. Hugues 1er est déjà au moment de son élection un homme mûr de 47 ans. C'est un seigneur puissant et respecté. Son surnom lui vient de ses nombreuses chapes d'abbé.

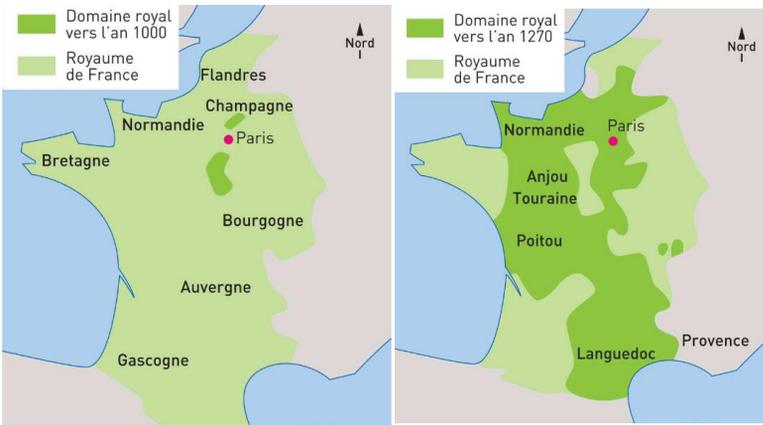
Cette élection, dit Augustin Thierry dans ses « *Lettres sur l'histoire de France* », n'eut point lieu avec des formes régulières. On ne s'avisa ni de recueillir, ni de compter les voix des seigneurs, ce fut un coup d'entraînement, et Hugues Capet devint roi des Français parce que sa popularité était immense.



DOC. 9 Le couronnement d'Hugues Capet (miniature du 14^e siècle).

Malgré le sacre de Reims, Hugues doit défendre sa légitimité les armes à la main. Comme l'un de ses vassaux refuse de lui obéir, Hugues lui demande :

- Qui t'a fait comte ?
- Et l'autre de répliquer :
- Qui t'a fait roi ?



Nous, Louis, roi de France par la grâce de Dieu, décidons que tous nos représentants doivent prêter serment. Ils rendront la justice à tous, sans exception, aux pauvres aussi bien qu'aux riches, et aux étrangers aussi bien qu'à leurs proches. Ils ne prendront ni ne recevront ni or ni argent ni autre chose. Si nos représentants agissent mal, nous voulons qu'ils soient punis.

D'après la Grande Ordonnance de Louis IX, 1254

Au XIII^{ème} siècle, le roi de France est un seigneur comme les autres car il n'exerce son autorité que sur un petit domaine: le domaine royal. Mais plusieurs éléments permettent au roi capétien d'affirmer son autorité :

- Il se fait sacré dans la cathédrale de Reims et devient **roi de droit divin**.
- Il **agrandit le domaine royal** par des rachats (la Normandie, la Touraine, l'Anjou et le Poitou racheté au roi d'Angleterre) et des héritages (le Languedoc).
- Il impose aux seigneurs de lui **jurier fidélité**. Il leur est alors supérieur
- Il impose une **monnaie commune marquée du sceau royal** dans tout le royaume.
- Il permet à chacun de contester une décision prise par un seigneur local devant la justice royale. C'est la naissance du Parlement de Paris.



Monnaie d'or de Louis IX

VOCABULAIRE

un domaine : les terres contrôlées par un seigneur.

le Parlement : autrefois, le tribunal le plus important ; de nos jours, l'ensemble des députés et des sénateurs.

un seigneur : un homme qui a tout pouvoir sur un territoire et sur ceux qui y habitent.